



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 septembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à ma lettre datée du 21 mai 2020 (S/2020/429), dans laquelle j'avais communiqué au Conseil de sécurité le texte du Plan national du Soudan de protection des civils au Darfour, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport d'activité sur l'application dudit plan (voir annexe), qui couvre la période du 10 mai au 15 août 2020.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Omer Mohamed Ahmed **Siddig**



**Annexe à la lettre datée du 14 septembre 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Premier rapport d'activité sur l'application du plan national de protection des civils,
pour la période prenant fin le 15 août 2020**

	<i>Application au 10 août 2020</i>	<i>Problèmes rencontrés</i>
1. Règlement de la question des déplacés et des réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une campagne de recrutement de 500 agents de la police dans l'État du Darfour central parmi les habitants des villages de retour volontaire, en vue de sécuriser ces villages ; • Maintien dans l'État du Darfour méridional de patrouilles permanentes dans les camps de déplacés à Nyala ; • Recrutement prévu de 2 000 policiers dans l'État du Darfour méridional pour renforcer les unités spéciales chargées de sécuriser les camps de déplacés et les villages de retour volontaire ; • Ouverture prévue de 18 centres familiaux et de garde d'enfants dans les localités de l'État du Darfour méridional ; • Instauration par la police des mesures de précaution nécessaires pour régler les problèmes ayant trait aux réfugiés et mettre un terme à leurs épreuves et régler le cas échéant tout conflit qui pourrait les opposer aux populations locales au sujet des ressources et des services ; • Sécurisation de tous les villages de retour volontaire par la police de l'État du Darfour oriental, afin d'y maintenir la sécurité et la stabilité et d'intervenir pour régler à l'amiable, dans le respect des coutumes locales, les problèmes qui surgissent entre les villageois et les résidents des camps ; • Envoi de renforts dans l'État du Darfour occidental pour épauler les postes de police à Anjeimi, Kouker, Milli, Wad Nyala et Indeika ; • Recrutement dans l'État du Darfour occidental de 320 agents de police dans les zones touchées par les conflits ; • Mise en place de commissions pour enquêter sur les faits qui se sont produits à Karengo (Darfour occidental), Fata Borno (Darfour septentrional) et Nertiti (Darfour occidental) ; • Visite du procureur général, accompagné de membres du parquet, dans la ville de Geneina. 	<ul style="list-style-type: none"> • Incidence de la progression de la pandémie de coronavirus (COVID-19) sur le recrutement et la formation ; • Insuffisance du nombre de véhicules fournis ; • Insuffisance du matériel fourni aux nouvelles unités ; • Insuffisance du financement nécessaire à l'achèvement des travaux comme prévu ; • Difficulté d'instaurer un climat propice à la coopération, loin de toute crainte, comme l'établissement de mécanismes de protection des témoins.
2. État de droit et droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une réforme juridique globale et approbation de modifications importantes du code pénal ; criminalisation des mutilations génitales féminines, ce qui constitue une mesure historique, et élaboration d'une stratégie décennale de changement social (2020-2030) afin d'encourager l'abandon volontaire de cette pratique ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance du matériel fourni aux nouvelles sections ;

- Application très restrictive de la peine de mort aux personnes ayant moins de 18 ans, conformément à la réforme de la législation pénale ;
- Recours en dernier lieu à la privation de liberté concernant les enfants qui ont maille à partir avec la justice, conformément aux modifications introduites ;
- Interdiction des peines humiliantes et dégradantes et examen minutieux de la situation des femmes enceintes ou ayant des enfants délinquants ou incarcérés, dans le cadre des réformes juridiques ;
- Élaboration de règlements d'application pour diverses mesures de travail d'intérêt général non privatives de liberté (justice corrective ou réparatrice) et libération de quelque 838 enfants de centres de détention, dans le cadre de la réforme du système de justice pénale ;
- Ouverture de nouvelles sections à Koutoum, Mellit, Korma, Chouba et Kabkabiya (Darfour septentrional) ;
- Constitution de comités de police de proximité à l'intérieur des camps de déplacés pour aider la police à y maintenir la sécurité ;
- Organisation de cours à l'intention des déplacés en coopération avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), sous la supervision de la police dans l'État du Darfour méridional ;
- Ouverture d'un centre familial et de garde d'enfants à Leït (Darfour septentrional) ;
- Ouverture de 10 bureaux consacrés aux questions de genre, dans les postes de police de l'État du Darfour septentrional ;
- Ouverture de nouvelles sections à Boulbol, Dalal el-Angara, Graidia et Mershing (Darfour méridional) ;
- Progression des travaux à la nouvelle prison de Nyala (Darfour méridional) dont l'achèvement permettra d'absorber des prisonniers d'autres États du Darfour, d'améliorer les conditions de détention et de réduire la surpopulation carcérale ;
- Mise en place, dans l'État du Darfour oriental, d'activités de sensibilisation aux dangers de la pandémie de COVID-19 et de mesures préventives connexes, ainsi que de mobilisation autour de questions telles que la violence de genre, les droits des femmes et des enfants, le mariage précoce et la violence domestique, dans les zones de déplacés et dans les villages de retour volontaire ;
- Création de 18 bureaux de procureurs ;
- Construction à Bileil d'un parquet local et à Geneina d'un bureau du procureur général concernant les crimes du Darfour ;
- Prévention de la tenue de formations dans les domaines pertinents, du fait de la propagation de la COVID-19 ;
- Achèvement de la construction des nouveaux bureaux du parquet.

3. Renforcement des capacités des membres des forces régulières et des institutions de justice

- Mise en activité du bureau du procureur de Nertiti (Darfour central) ;
- Transfert de trois procureurs au bureau du procureur de Nertiti.
- Préparation à la mi-août d'une formation de formateurs à la protection des civils, financée par la MINUAD, à l'intention de 10 officiers des États du Darfour ;
- Préparation d'un cours prévu pour septembre 2020, financé par la MINUAD, sur la protection des civils à l'intention de 80 officiers et sous-officiers des États du Darfour ;
- Octroi d'une formation de base de plus de 5 000 soldats et membres des Forces d'appui rapide aux droits et à la protection des enfants ;
- Formation militaire avancée des formateurs aux droits et à la protection des enfants, à l'intention de 80 officiers ;
- Octroi d'une formation, avec le soutien du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à l'intention de 6 000 personnes au droit international humanitaire tel qu'il s'applique aux conflits armés;
- Renouvellement de trois ans d'un protocole d'accord entre les forces armées et le CICR, à compter du 23 janvier 2020, visant à former le personnel au droit international humanitaire et à en diffuser les dispositions, à aider à la formulation de règles d'engagement ainsi qu'à concevoir, actualiser et diffuser une méthode d'enseignement à plusieurs niveaux et de formation au droit international humanitaire dans les académies militaires ;
- Tenue de trois ateliers de formation à l'intention des membres du parquet à la législation relative aux enfants et au système d'orientation ;
- Organisation, les 13 et 14 août, par le Gouvernement soudanais et la MINUAD, d'un atelier conjoint sur le plan national de protection des civils, au cours duquel une feuille de route a été élaborée pour coordonner le transfert des tâches à cet égard.

4. Déploiement opérationnel des forces régulières et des formations militaires

- Déploiement de patrouilles conjointes à bord de 150 véhicules, par les agents de police, les soldats et les membres des Forces d'appui rapide, dans les secteurs sud et ouest de l'État du Darfour méridional ;
- Organisation de patrouilles d'unités mixtes composées de membres de la police, de soldats et de membres des Forces d'appui rapide, visant à protéger les villages de retour volontaire suivants : Sirba, Kolbous, Kreinek, Beïda, Jebel Moon, For Baranga et Habila ;
- Organisation de patrouilles de routine par les forces conjointes dans les zones de retour volontaire à Eich Bara ;

- Progression de la COVID-19.
- Difficulté d'assurer la formation d'un grand nombre de membres du personnel du fait de la propagation de la COVID-19 dans le monde ;
- Maintien de la formation tout en respectant la distanciation physique et adoption d'autres mesures barrières face à la COVID-19 ;
- Insuffisance du financement nécessaire à l'achèvement des travaux comme requis.

- Impraticabilité des routes ;
- Véhicules en nombre insuffisant ;
- Formation de la force, sur le plan de la fourniture de matériel et d'aide ;

5. Désarmement, démobilisation et réintégration

- Constitution, en coopération avec la MINUAD, d'une force conjointe de protection des civils, forte de 6 000 membres, principalement des policiers, avant son déploiement au Darfour.
- Nécessité de planifier la formation de l'ensemble de la force tout en tenant compte des conditions sanitaires, du fait de la pandémie.
- Élaboration d'instructions permanentes à l'intention des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille ; organisation d'un atelier spécial de remise à niveau sur les normes opérationnelles et tenue d'une réunion pour les approuver ;
- Mise en place, à la fin du mois de juin 2020, de 934 réseaux communautaires de protection de l'enfance, notamment dans les États du Darfour ;
- Démobilisation et réintégration, à la fin du mois de juin 2020, de 47 enfants qui faisaient partie de groupes armés ;
- Préparation, par le Conseil national pour l'enfance, d'une campagne médiatique nationale sur la protection des enfants impliqués dans les conflits armés, afin de définir les bénéficiaires visés et les moyens de mener la campagne ; organisation de visites sur le terrain dans les sites de recrutement d'enfants pour s'assurer de leur fermeture ;
- Parachèvement de la campagne, fondée sur la théorie du changement, et approbation par les partenaires de ses composantes clés ;
- Participation des partenaires à l'élaboration d'une stratégie nationale visant à mettre fin au recrutement d'enfants et à analyser la situation en cours ;
- Mise en place de procédures permanentes par le Conseil national pour la protection de l'enfance et ses partenaires afin de mettre un terme au recrutement d'enfants ; répartition des tâches, en ce qui concerne la démobilisation et la réintégration des enfants recrutés, conformément aux directives approuvées ;
- Opposition des Forces d'appui rapide à une tentative, à la frontière soudano-libyenne, menée par des agents illégaux, de recruter 40 enfants pour aller combattre comme mercenaires en Libye, et renvoi et réintégration de ces enfants dans leurs communautés ;
- Prestation de services de soutien psychosocial à quelque 288 000 enfants dans les zones touchées par les conflits armés en 2020 ;
- Création d'une force conjointe pour collecter les armes et les véhicules non immatriculés.

6. Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants

- Recrutement de quelque 150 femmes dans l'État du Darfour septentrional.
- Recrutement de quelque 50 femmes dans l'État du Darfour méridional.
- Recrutement de quelque 80 femmes originaires des secteurs touchés par le conflit dans l'État du Darfour occidental afin d'aider à régler les problèmes ayant trait au genre, à la famille et aux enfants ;
- Création de partenariats entre les forces armées, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Conseil national pour l'enfance afin de mettre à jour le manuel de formation des forces armées aux droits des enfants et à leur protection contre les six violations graves commises sur leur personne dans les zones de conflit ;
- Préparation d'un atelier de travail conjoint en août dont l'organisation sera soumise à approbation ;
- Construction de trois bureaux de procureurs spécialisés dans l'enfance, dans les États du Darfour oriental, méridional et occidental.

- Entrave à la formation, du fait de la propagation de la COVID-19 ;
- Accélération de la construction des bureaux des procureurs.

7. Action humanitaire

- Introduction par la Commission d'aide humanitaire d'amendements, depuis le renversement du régime du 30 juin 1989, visant à supprimer les entraves à la libre circulation de l'aide humanitaire, comme suit :
- Remplacement des permis de transit qui devaient être signés, en plus de la Commission, par divers organismes dont les forces de sécurité et les services de renseignement, par une simple notification ;
- Assouplissement des restrictions de voyage et autorisation accordée aux travailleurs humanitaires et aux camions transportant l'aide humanitaire d'entrer dans toutes les zones, y compris celles contrôlées par des mouvements de lutte armée ;
- Abrogation de l'obligation de demander un permis pour organiser des ateliers ou des stages de formation ou pour circuler en voiture d'un État à l'autre ;
- Promulgation d'une décision consistant à faciliter le travail et le mouvement des organisations et travailleurs humanitaires et octroi d'une protection afin de garantir la livraison rapide de nourriture aux bénéficiaires dans les camps de déplacés et les villages de retour volontaire ;
- Participation des personnes déplacées dans les camps du Darfour aux négociations de paix en cours et consultation de ces personnes sur la manière de parvenir à une coexistence pacifique et de protéger les civils au moyen de la création de comités de veille communautaire afin de garantir une paix et une protection durables ;
- Soutien à des programmes de solutions durables concernant les personnes déplacées et au projet de fichage, en vue de la constitution de données pouvant aider à la prise de décisions, conformément aux obligations régionales et internationales du Soudan, outre la coordination

avec les partenaires pour ce qui est de surveiller les mouvements des personnes déplacées ou rapatriées ;

- Attachement de la Commission au respect de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et de son protocole facultatif ; interdiction de toute attaque contre ce personnel et obligation faite aux auteurs de violations de ces instruments de rendre des comptes ; nouvelle diffusion, dans tous les bureaux de la Commission dans les États, du texte de la Convention et du Protocole facultatif, et engagement de le respecter ;
- Révision de la loi sur l'action humanitaire volontaire et des règlements régissant le travail humanitaire en vue d'une réforme plus poussée afin de les harmoniser avec l'esprit de changement au Soudan et des engagements qu'il a pris à cet égard ;
- Délivrance pour la première fois depuis la mise en place du Gouvernement de transition par l'entremise de la caisse nationale d'assurance maladie de cartes de soins de santé intégrées à l'intention de 450 000 familles vivant dans les camps de déplacés et les villages de retour volontaire dans les cinq États du Darfour ;
- Fourniture de matériel médical à 57 dispensaires dans les camps de déplacés au Darfour ; mise en place de camps médicaux mobiles spécialisés comme l'ophtalmologie dans la région, dont 9 787 personnes ont bénéficié, comme suit : 1 150 opérations chirurgicales ; soins à 3 170 personnes dans quatre camps mobiles d'otorhinolaryngologie et ablation des amygdales concernant 534 personnes.

8. Mécanismes de prévention et de règlement des conflits

L'État du Darfour méridional a été particulièrement touché par les problèmes d'insécurité du fait de conflits intertribaux résultant d'actes d'anarchie et de litiges fonciers et agricoles, dont la plupart ont été traités dans le cadre de processus de réconciliation comme suit :

1. Réconciliation générale entre des groupes locaux à Mershing ;
2. Réconciliation opérée par le chef de l'administration autochtone de Joghana entre les tribus Mararit et Rizeigat ;
3. Réconciliation effective entre les tribus Fallata et Rizeigat à compter du 5 juin 2020, avec une cérémonie de signature finale le 3 août 2020 et la mise en place d'un mécanisme d'application des dispositions de la réconciliation ;
4. Signature d'un accord visant à mettre fin aux hostilités entre les tribus Fallata et Taaïcha et déclaration commune de leurs chefs.

Dans l'État du Darfour septentrional, une réunion s'est tenue dans le cadre de la réconciliation et de la coexistence pacifique, pour régler le conflit de la zone de Koqli dans le district de Taouïla entre la fraction Chatiya de la tribu Rizeigat et les tribus Four et autres tribus vivant parmi eux. Les deux parties ont décidé :

- Création de mécanismes d'alerte rapide aux niveaux central et des États ;
- Octroi d'un soutien aux services de sécurité, pour qu'ils puissent assurer la stabilité dans les zones touchées par le conflit ;
- Promulgation de lois sur la gouvernance et l'administration locale visant à régler les litiges ;

- d'autoriser les agriculteurs à exploiter les terres actuelles sur les lieux où ils se trouvent cette année, en attendant la prise d'une décision concernant la propriété des terres avant le début de la saison agricole suivante ;
- de faciliter la tenue d'une réunion élargie en vue de la coexistence pacifique entre les différents groupes de la région et la restauration du tissu social, sous la direction des chefs four et chatiya et sous la supervision de l'État.

Une réunion s'est tenue pour régler la question de la localité de Shangil Tobaya (district de Dar al-Salam) entre les personnes déplacées et les habitants de la ville. Les deux parties ont décidé ce qui suit :

- Règlement des litiges agricoles entre les personnes concernées, conformément aux normes et traditions établies ;
- Arrêt d'une date qui convienne à toutes les parties concernées en vue de la tenue d'une réunion ;
- Participation de toutes les parties à cette réunion.

Un comité préparatoire est en train d'être constitué sur ordre du gouverneur en prévision de la tenue d'une large conférence de paix couvrant la région sud d'El-Fasher et notamment Taouïla, Dar el-Salam et Kalmando, qui se tiendrait au début de septembre 2020.

L'État du Darfour occidental s'efforce de mettre fin aux hostilités entre divers groupes de la tribu Massalit et des tribus arabes, à l'issue de faits qui se sont produits à Krinding, Masteri et dans les quartiers de Jabal à Geneina.

9. Questions liées aux nomades et aux éleveurs

Dans l'État du Darfour méridional, une conférence a été organisée à Mershing en vue de la restauration du tissu social et de l'élimination des causes de friction par l'ouverture des itinéraires empruntés par le bétail et d'aires de repos, sous le slogan « paix, stabilité et développement ». Y ont participé des membres des comités de sécurité locaux de Mershing, Netaiga, Ouahda et de Jebel Marra-Est, des représentants des administrations locales, des dignitaires et des sages, des membres de groupes de liberté d'expression et de comités de résistance, des chefs de communautés et de différents districts au nord de Nyala.

- Des comités ad hoc ont ordonné l'ouverture de divers itinéraires empruntés par le bétail et le démantèlement des barrières, notamment des terres agricoles et des enclos à l'air libre. Des aires de repos ont été ouvertes dans les lieux suivants :
 1. Boulbol (aire de repos de Taoutah) et tout au long du trajet de Graidia, Dar el-Salam, Bileil et Netaiga à Moukharef et, dans le nord, dans le district de Netaiga, à Mershing et dans les environs ;

- Nécessité de régler les chevauchements en ce qui concerne l'utilisation et la propriété des terres (haouakir) ;
- Gestion des rivalités autour des ressources.

- Empiètement de l'agriculture mécanisée et traditionnelle et pratiques telles que l'utilisation d'enclos en plein air, le brûlis et l'élimination de la couverture herbeuse, qui influent gravement sur la végétation ;
- Empiètement de l'agriculture mécanisée et traditionnelle sur les itinéraires empruntés par le bétail, ce qui exacerbe les frictions

2. La route en direction du nord, de Dar al-Salam à Mershing dans les districts de Qardoud et Hajar el-Naam a été ouverte et les projets qui y avaient été exécutés récemment ont été démantelés. Les transgresseurs se sont publiquement engagés à ne pas y retourner ;
 3. Des aires de repos ont été ouvertes à Sonta, Bouram, Joghana el-Zarqa, Graidia et Bileil, permettant aux nomades de se déplacer vers le nord, en toute sécurité et sans entrave ;
 4. La route en direction de l'ouest par la ville de Nyala depuis Toulous, Dar el-Salam et le nord de Nyala vers Mershing, Ouahda et Jebel Marra-Est a été ouverte.
- Le Gouverneur a émis une ordonnance d'urgence qui prévoit des sanctions contre tout contrevenant, conformément aux travaux menés par les comités ;
 - Le Haut Comité pour l'ouverture des itinéraires empruntés par le bétail a exécuté un ordre urgent émis par le district d'Edd el-Foursan concernant le démantèlement des barrières dans les secteurs d'Oum Janah, Choueïb et Rahad el-Nabaq ;
 - Des semis à la volée ont été effectués sur 500 feddans ;
 - Avec l'aide de World Vision et du Gouvernement fédéral, 110 feddans de terres ont été plantés au moyen de la propagation des semences.

Dans l'État du Darfour septentrional, sur les trois itinéraires empruntés par le bétail (oriental, central et occidental), certains ont été ouverts et les autres sont en cours d'examen.

- Étant donné que tous les itinéraires empruntés par le bétail souffrent d'un manque d'eau, des points d'eau sont prévus.
- Les principales aires de repos se trouvent à :
 - a) Baachim (Dar el-Fallata) ;
 - b) Oum Sidra (Dar el-Rizeigat) ;
 - c) Toubous et Kalkal (Dar el-Rizeigat) ;
 - d) Khazan Kalkal (Dar el-Rizeigat).
- Des semis à la volée ont été effectués sur une zone de 756 feddans à Mellit, Kouma et dans les environs d'El-Fasher.

Dans le Darfour occidental, un tronçon de 40 km de l'itinéraire emprunté par le bétail de Girgira dans le bassin de Ouadi Adar a été rendu praticable par l'installation de 140 poteaux en béton, avec l'aide des services d'aide internationale.

Au total, 1 617 feddans ont étéensemencés avec 6,05 tonnes de semences fourragères naturelles, y compris des espèces telles que le gaillet gratteron ou herbe collante, l'halophyte difra, le dactylocténion d'Égypte, le guar et l'acanthacée *Blepharis linariifolia*, en partenariat avec Catholic

entre éleveurs et agriculteurs ;

- Prestation et concentration des services le long des itinéraires empruntés par le bétail ;
- Lois visant à réglementer l'agriculture et l'élevage.

- Fermeture des itinéraires empruntés par le bétail et présence de fermes le long ou à proximité des itinéraires, ce qui les rend impraticables

Relief Services, World Relief et International Aid Services. Les superficies suivantes ont étéensemencées :

- Kharouba, Masmaji, Ayour, Sampla et Dal Manqa (district de Habila) ;
- Siniya ben Jadid, la région orientale de Jadid et Adar (district de Geneina) ;
- Sirba (région de Neira) ;
- Jebel Moon (district de Qoz Meno) et Maka.
- Catholic Relief Services a livré 600 kg de semences (dactylocténion d'Égypte, gaillet gratteron, guar et Blepharis linariifolia) à la région de Khor Branga mais l'ensemencement n'a pas encore été coordonné avec le bureau de la gestion des pâturages.

en raison de l'activité agricole ;

- Présence d'obstacles naturels, (vallées) ;
- Mainmise sur les aires de repos qui sont transformées en refuges ou converties en fermes ;
- Expansion urbaine au détriment des itinéraires empruntés par le bétail et des zones de pâturage, qui entraîne parfois leur fermeture totale. Dans certaines zones, la communauté s'oppose à l'ouverture d'itinéraires empruntés par le bétail ;
- Pénurie des semences fourragères ;
- Propagation des semis sur de vastes zones de pâturage.

10. Reconstruction, développement et services de base

Ce volet sera lancé lorsque la phase d'exécution de l'accord de paix commencera.